

Justificatif généré le 03/08/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 03/08/2023

Département : (93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/19301545800084-2021J01081_2023-07-04

N° d'annonce : 19301545800084-2021J01081_2023-07-04

EQUATORIAL CONGO AIRLINES en abrégé « ECAIR »

Société de droit étranger

Aérogare 1 Bâtiment 11. Oo, Aéroport Roissy Charles de Gaull, 77990 Mauregard

R.C.S. : BOBIGNY 752 996 330

Activité : transports aériens de passagers

Tribunal de commerce de Bobigny

Arrêt de la Cour d'Appel – Autre arrêt de la Cour d'Appel

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny. Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 04/07/2023, infirme le jugement du Tribunal de Commerce de Bobigny en date du 08/06/2022, statuant à nouveau et y ajoutant, dit n'y avoir lieu de prononcer la liquidation judiciaire de la société Equatorial Congo Airlines (ECAIR), ouvre une nouvelle période d'observation de trois mois à compter de l'arrêt, renvoie l'affaire et les parties devant le Tribunal de Commerce de Bobigny pour la poursuite de la procédure de redressement judiciaire conduite par les organes désignés par jugement du 30 novembre 2021.